Commune de PRADONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'ARDECHE Arrondissement de LARGENTIERE Canton de VALLON PONT D'ARC

Séance du 15 avril 2019

L'An deux mille dix-neuf, le quinze avril,

Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire Après scrutin Samuel LAURIOL a été nommé pour remplir les

fonctions de secrétaire.

Membres en exercices: 11

Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon VIELLARD - Marie-Paule FIOR - Samuel LAURIOL – Joëlle VANDERPLAETSE – Valérie LESENS – Claude TAUPENAS – Yvette DARNOUX

Absents excusés: Bernard DOURS - Christophe GEORGES

Christophe GEORGES donne pouvoir à Yvette DARNOUX Bernard DOURS donne pouvoir à Jean-Léon VIELLARD

Convocation en date du : 10 avril 2019

Objet: BUDGET COMMUNE M14 -EXERCICE 2019.

Vu les articles L2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents 11 voix POUR de voter le budget primitif de 2019, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES			RECETTES					
011	Charges à caractère général	81 992,42 €	013	Atténuation de charges	30 000 €			
012	Charges de personnel et frais assimilés	152 500 €	70	Produits des services	11 509 €			
65	Autres charges de gestion courante	101 124 €	73	Impôts et taxes	143 393 €			
66	Charges financières	7 533,41 €	74	Dotations et participations	95 388 €			
68	Dotations aux provisions	2 000 €	75	Autres produits et gestion courante	13 000 €			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	10 000 €	042	Opérations d'ordre entre sections	13 730,32 €			
023	Virement à la section d'investissement	20 000 €		TOTAL	307 020,32 €			
042	Opérations d'ordre entre section	23 428,20 €		RESULTAT REPORTE	91 557,71 €			
	TOTAL DES DEPENSES	398 578,03 €		TOTAL DES RECETTES	398 578,03 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES			RECETTES						
			13	Subventions d'investissement	58 960 €				
	Total des opérations d'équipement	149 750 €	16	Emprunts et dettes assimilées	100 000 €				
16	Remboursement d'emprunts	32 293,40 €	10	Dotation fonds divers Réserves	337 465,41 €				
020	Dépenses imprévues d'investissement	26 614,48 €							
040	Opérations d'ordre entre sections	13 730,32 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00€				
041	Opérations patrimoniales	360€	040	Opérations d'ordre entre sections	23 428,20 €				
	Solde d'exécution négatif reporté	90 055,41 €	041	Opérations patrimoniales	360€				
	TOTAL	222 748,20 €		TOTAL	520 213,61 €				
	RAR 2018	400 410 €		RAR 2018	193 000 €				
	TOTAL DES DEPENSES	713 213,61 €		TOTAL DES RECETTES	713 213,61 €				

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Commune de PRADONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'ARDECHE Arrondissement de LARGENTIERE Canton de VALLON PONT D'ARC

Séance du 15 avril 2019

L'An deux mille dix-neuf, le quinze avril, Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire Après scrutin Samuel LAURIOL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices: 11

Présents: Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon VIELLARD - Marie-Paule FIOR - Samuel LAURIOL – Joëlle VANDERPLAETSE – Valérie LESENS – Claude TAUPENAS – Yvette DARNOUX

Absents excusés: Bernard DOURS - Christophe GEORGES

Christophe GEORGES donne pouvoir à Yvette DARNOUX Bernard DOURS donne pouvoir à Jean-Léon VIELLARD

Convocation en date du : 10 avril 2019

Objet: Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur René JANTHIAL a saisi le Tribunal Administratif de LYON aux fins de voir annuler :

La décision d'opposition à déclaration préalable du 23 octobre 2018 portant division parcellaire et réalisation de 3 lots sur les parcelles C1228, 1230 et 121

La décision portant rejet du recours gracieux présenté à l'encontre de l'opposition à déclaration préalable du 23 octobre 2018 portant division parcellaire et réalisation de 3 lots sur les parcelles C1228, 1230 et 121

Ce recours a été enregistré sous le n° 1902040-2

Le Maire demande à être autorisé à défendre à cette instance.

Il propose de confier la défense des intérêts de la Commune à la SELARL CABINET CHAMPAUZAC, Avocats au Barreau de VALENCE, 36 Impasse Raymond Daujat, BP 206 – 26205 MONTELIMAR CEDEX

Après avoir délibéré et statué, le Conseil Municipal DECIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à défendre à l'instance formée par Monsieur René JANTHIAL, auprès du Tribunal Administratif de LYON, y compris en appel et en cassation et enregistrée sous le n° 1902040-2

De confier la défense des intérêts de la Commune de PRADONS à la SELARL CABINET CHAMPAUZAC, Avocats au Barreau de VALENCE, domicilié professionnellement 36 Impasse Raymond Daujat, BP 206 – 26205 MONTELIMAR CEDEX,

De mandater le Maire à l'effet d'effectuer toutes démarches et d'adopter toutes mesures de façon générale, de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU